



CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE

MYGUARDIAN – CSP-6

MY HÔTES OLYMPIQUE – MALIKASSOCIATION

Entre les soussignés :

My Hôtes Olympique & Malikassociation, ci-après désignée « l'Intendant »,

Et

Le Prestataire CSP-6, ci-après désigné « l'agent de surveillance ».

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet la mise en place d'un service d'accompagnement, de supervision et de sécurité minimale intitulé « MyGuardian », assuré par un agent CSP-6 lors des excursions organisées par My Hôtes Olympique.

ARTICLE 2 – MISSION DU PRESTATAIRE

Le Prestataire intervient en qualité de guardian affilié CSP-6 et assure notamment les missions suivantes :

- Accompagnement des groupes de voyageurs My Hôtes Olympique lors des excursions ;
- Présence active de sécurité et d'assistance de proximité ;
- Surveillance du bon déroulement des déplacements et des activités ;
- Coordination avec l'organisation My Hôtes Olympique ;
- Contribution au maintien d'un cadre sécurisé et encadré.

ARTICLE 3 – DISPOSITIF MYGUARDIAN

Le Prestataire est intégré au dispositif « MyGuardian », service complémentaire de My Hôtes Olympique, dédié à la sécurisation et à l'accompagnement des groupes en excursion.

ARTICLE 4 – ORGANISATION DE LA MISSION

La prestation est réalisée sur une base hebdomadaire, selon les plannings et consignes définis par My Hôtes Olympique & Malikassociation.

ARTICLE 5 – RÉMUNÉRATION

La rémunération du Prestataire est fixée comme suit :

400 € HT par semaine pour la mission CSP-6 / MyGuardian.

La prestation globale d'excursion My Hôtes Olympique est valorisée à **3 520 €**, hors rémunération du Prestataire CSP-6.

ARTICLE 6 – OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le Prestataire s'engage à :

- Être présent et ponctuel lors des missions confiées ;

- Respecter les consignes organisationnelles de My Hôtes Olympique ;
- Adopter une attitude professionnelle, sécuritaire et responsable ;
- Assurer une vigilance constante et adaptée auprès des groupes ;
- Signaler sans délai tout incident ou toute situation nécessitant l'intervention de l'organisation.

ARTICLE 7 – STATUT

Le présent contrat constitue une prestation de service indépendante et n'implique aucun lien de subordination permanent. Le Prestataire demeure responsable de son organisation professionnelle et de l'exécution autonome de sa mission, dans le respect des consignes convenues et du cadre légal applicable.

Fait en deux exemplaires originaux, pour accord entre les parties.

À Champigny-en-Rochereau, le

Signature de l'Intendant

Signature du Prestataire

My Hôtes Olympique & Malikassociation

Nom et prénom :

Adresse administrative : Site DAKARA – 40 rue de la Paix – Étage 1 – 86170 Champigny-en-Rochereau

Contact WhatsApp : 07 82 63 17 87 • **TikTok** : @Malikassociation6 • **Facebook** : @MalikassociationZ